



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 15 mai 2019 — N° 43

*Neuf heures quarante*

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---



Partie 1

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Félicitations à Geneviève Jodoin, la grande gagnante du concours La Voix 2019.*
- La députée de Hull sur le sujet suivant : *Souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Coopérative funéraire de l’Outaouais.*
- La députée de Sanguinet sur le sujet suivant : *Journée de sensibilisation sur l’importance de l’accès aux nouvelles thérapies dans le cadre du traitement du cancer.*
- La députée de Westmount–Saint-Louis sur le sujet suivant : *Souligner la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *70<sup>e</sup> anniversaire de la Légion royale canadienne, filiale 58, Pointe-Gatineau.*
- La députée de Mercier sur le sujet suivant : *La Nakba.*
- Le député de Chauveau sur le sujet suivant : *Les efforts et le dynamisme de l’organisme Le Code des filles.*
- La députée de Duplessis sur le sujet suivant : *Hommage aux policiers de La Romaine.*
- La députée de Châteauguay sur le sujet suivant : *L’extraordinaire travail des bénévoles lors d’un incendie qui a jeté 35 familles à la rue.*
- Le député de Sainte-Rose sur le sujet suivant : *Le mois de la maladie de Lyme.*

**DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES**

**PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI**

**DÉPÔTS** a) documents  
b) rapports de commissions  
c) pétitions

**RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS**

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

**QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES**

**VOTES REPORTÉS**

Motion de la ministre de la Sécurité publique proposant l'adoption du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales.

**MOTIONS SANS PRÉAVIS**

**AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE**

Partie 2

**AFFAIRES DU JOUR**

**AFFAIRES PRIORITAIRES**

**DÉBATS D'URGENCE**

**DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS**

**AUTRES AFFAIRES**

**I. Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

- 1) **Projet de loi n° 5**  
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans  
Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le **14 février 2019**
- 2) **Projet de loi n° 14**  
Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique  
Présenté par le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale le **4 avril 2019**
- 3) **Projet de loi n° 16**  
Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal  
Présenté par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 avril 2019  
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le **14 mai 2019**

- 4) Projet de loi n° 17  
Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile  
Présenté par le ministre des Transports le 20 mars 2019  
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le **14 mai 2019**
- 5) Projet de loi n° 18  
Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes  
Présenté par le ministre de la Famille le **10 avril 2019**
- 6) Projet de loi n° 20  
Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019  
Présenté par la ministre de la Justice le 11 avril 2019  
Reprise du débat ajourné au nom du député de LaFontaine le **9 mai 2019**
- 7) Projet de loi n° 21  
Loi sur la laïcité de l'État  
Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le **28 mars 2019**
- 8) Projet de loi n° 23  
Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le **18 avril 2019**
- 9) Projet de loi n° 25  
Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu  
Présenté par la ministre de la Sécurité publique le **14 mai 2019**

*Étude détaillée en commission*

- 10)** Projet de loi n° 2  
Loi resserrant l'encadrement du cannabis  
Présenté par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux le 5 décembre 2018  
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 21 février 2019  
Principe adopté le **14 mai 2019**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux
- 11)** Projet de loi n° 6  
Loi transférant au commissaire au lobbying la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale  
Présenté par la ministre de la Justice le 13 février 2019  
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 3 avril 2019  
Principe adopté le **10 avril 2019**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions
- 12)** Projet de loi n° 9  
Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes  
Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le 7 février 2019  
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 19 mars 2019  
Principe adopté le **9 avril 2019**, et  
Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens
- 13)** Projet de loi n° 13  
Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives  
Présenté par le ministre des Finances le 26 février 2019  
Principe adopté le **10 avril 2019**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques

*Prise en considération de rapports de commissions*

**14) Projet de loi n° 12**

Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées

Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 21 février 2019

Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 27 mars 2019

Principe adopté le 4 avril 2019

Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation déposé le 9 mai 2019

(Amend. transmis en vertu de l'article 252 du Règlement)

Reprise du débat ajourné au nom du député de Rimouski le **14 mai 2019**

*Adoption*

**15) Projet de loi n° 1**

Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales

Présenté par la ministre de la Sécurité publique le 29 novembre 2018

Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 20 février 2019

Principe adopté le 28 février 2019

Rapport de la Commission des institutions adopté le 14 mai 2019

Vote reporté le **14 mai 2019**

**16) Projet de loi n° 7**

Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux

Présenté par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 26 février 2019

Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 21 mars 2019

Principe adopté le 11 avril 2019

Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux adopté le **9 mai 2019**



## II. Projets de loi publics au nom des députés

### *Adoption du principe*

- 17) Projet de loi n° 190  
Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **7 décembre 2018**
- 18) Projet de loi n° 191  
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de prescrire la diffusion de renseignements relatifs à l'utilisation des sommes octroyées aux députés dans l'exercice de leurs fonctions  
Présenté par le député de Gouin le **6 décembre 2018**
- 19) Projet de loi n° 192  
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction  
Présenté par le député de Jean-Lesage le **28 février 2019**
- 20) Projet de loi n° 193  
Loi établissant un bouclier de protection budgétaire des services à l'éducation, à l'enfance et à la protection de la jeunesse  
Présenté par la députée de Joliette le **7 février 2019**
- 21) Projet de loi n° 194  
Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques  
Présenté par le député de Jonquière le **21 février 2019**
- 22) Projet de loi n° 195  
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'élargir la portée du droit au paiement des frais d'une assistance  
Présenté par le député de Chomedey le **11 avril 2019**
- 23) Projet de loi n° 196  
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'instaurer le registre Passe-Sports visant à colliger les données sur l'état de santé des personnes âgées de moins de 18 ans à la suite d'une commotion cérébrale  
Présenté par le député de Marquette le **11 avril 2019**

- 24) Projet de loi n° 197  
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens  
Présenté par le député de Chomedey le **9 avril 2019**
- 25) Projet de loi n° 198  
Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles  
Présenté par le député de Rosemont le **9 mai 2019**
- 26) Projet de loi n° 390  
Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec  
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **18 avril 2019**
- 27) Projet de loi n° 392  
Loi concernant la sélection des sénateurs représentant le Québec  
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **9 mai 2019**

*Étude détaillée en commission*

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

### **III. Projets de loi d'intérêt privé**

*Consultation et étude détaillée en commission*

- 28) Projet de loi n° 200  
Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi  
Présenté par la députée d'Abitibi-Ouest le **7 mai 2019**, et  
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

*Adoption du principe*

*Adoption*

### **IV. Motions du gouvernement**

### **V. Crédits budgétaires**

## **VI. Débats statutaires**

### **AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION**

**29)** 14 mai 2019

Motion de la députée de Taschereau :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de confirmer :

- 1) la réalisation du projet de Réseau de transport structurant de Québec tel que prévu, sans le morceler ou le réaliser par phase;
- 2) le financement du projet avec les fonds fédéraux, selon le plan déjà convenu, et ce, dans les plus brefs délais;
- 3) qu'il exigera l'ensemble des sommes dues au Québec pour la réalisation d'infrastructures vertes partout sur le territoire québécois.

Partie 3

### **PROJETS DE LOI ADOPTÉS**

*(Projets de loi non sanctionnés)*

Projet de loi n° 24

Loi n° 2 sur les crédits, 2019-2020

Adopté le **9 mai 2019**

## Partie 4

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée*

#### COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

##### **Mandat réglementaire**

- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2017-2018 et sur ses engagements financiers.
- Audition sur le chapitre 5 intitulé « Reprise informatique » et le chapitre 7 intitulé « Contrats en technologie de l'information – Suivi d'un audit particulier » du rapport de mai 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » du rapport de juin 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Gestion des pneus hors d'usage » du rapport de novembre 2018 du Vérificateur général du Québec.

#### COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

##### **Mandat réglementaire**

###### Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Régie de l'énergie.

##### **Mandat d'initiative**

- Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.

## COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### **Mandat de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 200**, Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi (mandat confié le 7 mai 2019).

### **Mandat d'initiative**

- Poursuivre le mandat d'initiative sur l'accès aux services financiers de proximité en région.

## COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

### **Mandat d'initiative**

- Avenir des médias d'information.

## COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

## COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

### **Mandat de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 13**, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (mandat confié le 10 avril 2019).

#### Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 14**, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique (mandat confié le 7 mai 2019).

## COMMISSION DES INSTITUTIONS

### **Mandat de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 6**, Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale (mandat confié le 10 avril 2019).

#### Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 21**, Loi sur la laïcité de l'État (mandat confié le 18 avril 2019).

### **Mandat réglementaire**

- Audition du Directeur général des élections du Québec.

## COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

### **Mandat de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 9**, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (mandat confié le 9 avril 2019).

## COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### **Mandat de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 2**, Loi resserrant l'encadrement du cannabis (mandat confié le 14 mai 2019).

### **Mandat d'initiative**

- L'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

### **COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Mandat d'initiative**

- Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.

#### Partie 5

### **QUESTIONS ÉCRITES**

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent  
au Feuilleton du mercredi*

- 31) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **2 avril 2019**  
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En 2017, le gouvernement Couillard s'est engagé à offrir 250 bourses de 25 000 \$ par année aux finissantes et aux finissants au doctorat en psychologie qui choisissent de faire leur internat obligatoire dans le système public ou parapublic. Or, le programme a connu un tel engouement que la demande dépasse aujourd'hui l'offre. Résultat : une part importante de ces étudiantes et de ces étudiants n'auront pas accès à la bourse à laquelle ils sont pourtant admissibles selon les critères du programme. Les universités, quant à elles, devront improviser pour déterminer les critères d'octroi des aides financières, en choisissant le tirage au sort ou la prestation de demi-bourses, par exemple.

En février dernier, nous avons ainsi appris que l'Université de Sherbrooke a prévu, faute de financement suffisant, de distribuer par tirage au sort les bourses de 25 000 \$ promises par le gouvernement du Québec aux doctorantes et aux doctorants en psychologie ayant choisi les milieux d'internat du système public et parapublic. L'Université de Sherbrooke n'est pas le seul établissement à se retrouver dans cette situation : l'an prochain, ce manque de financement touchera notamment l'Université Laval et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Ce sous-financement des finissantes et des finissants en psychologie, qui s'apprêtent à prendre la relève dans une profession aux prises avec une importante pénurie de services dans le réseau public et parapublic, est inadmissible. Les associations étudiantes sont unanimes : il est tout simplement irréaliste d'avoir un emploi pendant la durée de cet internat. Sans bourse, peu d'options s'offrent aux personnes exclues du programme : elles doivent vivre de leurs économies, solliciter l'aide de leur famille ou encore s'endetter.

Mes questions au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont les suivantes :

- Est-ce que le ministre s'engage à pérenniser le programme de bourses pour les doctorants et les doctorantes en psychologie qui font le choix de faire leur internat obligatoire de 1600 heures dans le secteur public et parapublic?
- Est-ce que le ministre s'engage à rehausser le nombre de bourses offertes dans le cadre de ce programme afin d'assurer que tous ces finissantes et ces finissants aient droit à cette aide financière essentielle à la poursuite de leur stage?

32) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **2 avril 2019**  
Au ministre des Transports

En 2006, le gouvernement a lancé le Programme Village-relais qui implique 41 municipalités situés partout au Québec le long des routes principales nationales ou des routes touristiques, dont la ville de Témiscaming situé dans mon comté, Rouyn-Noranda–Témiscamingue. Ce programme vise deux grands objectifs : contrer la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaires et contribuer au développement local des municipalités accréditées. L'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagement des deux parties. En effet, les villages-relais doivent respecter une charte de qualité en offrant les services de bases toute l'année pour conserver leur accréditation. En ce sens, plusieurs investissements sont réalisés à chaque année dans les différentes municipalités afin d'améliorer et d'aménager les lieux pour les rendre plus accessibles et sécuritaires.

Cependant, au cours des dix dernières années, le réseau a bénéficié de seulement trois grandes campagnes de promotion de 2012 à 2014. Or, pour assurer pleinement leur rôle de village-relais, les municipalités accréditées doivent faire l'objet de promotion pour être mieux connu du grand public.



Ainsi, la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du ministre des Transports. Enfin sachez que ce programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie gouvernementale 2018-2022 et de son ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation d'assurer l'occupation du territoire.

C'est dans cette optique que la ville de Témiscaming m'a interpellée pour demander au gouvernement:

- 1) Comment le ministre compte assister les Villages-relais pour le maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier?
- 2) Quand le ministre compte déployer une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et quel est le montant qu'il compte y investir?
- 3) Concrètement, comment le ministre compte manifester son soutien, ainsi que celui des ministères partenaires, Tourisme et Affaires Municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais, et à leur Fédération, de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route?

35) M. Gaudreault (Jonquière) – **9 avril 2019**  
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Depuis sa création, en 2010, le Regroupement québécois des maladies orphelines (RQMO), qui représente près de 30 associations, réclame l'adoption d'un plan national pour les maladies rares au Québec. En 2015, le RQMO a organisé un sommet sur les maladies rares, afin de proposer une stratégie; pour les patients québécois et leurs proches aidants, on souhaitait notamment améliorer le diagnostic et la prise en charge des maladies rares, ainsi que l'accès aux traitements et aux services sociaux.

Le 19 novembre 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec a mis sur pied un groupe de travail sur les maladies rares. Or, le RQMO – qui défend les 500 000 Québécois touchés par une maladie rare – de même que d'autres organismes – comme Fibrose kystique Canada, venant en aide aux 1200 Québécois atteints de fibrose kystique – ont été exclus de la démarche. Ces groupes dénoncent l'attitude du MSSS, qui ne souhaite vraisemblablement pas entendre le témoignage de leur expérience collective.

Par ailleurs, mentionnons que le MSSS a annoncé, lors de la Journée internationale des maladies rares, le 28 février dernier, que l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) se voyait confier le mandat de développer une stratégie québécoise en matière de maladies rares.

Mes questions sont les suivantes :

- Considérant leur exclusion du groupe de travail du MSSS, est-ce que le RQMO et Fibrose kystique Canada seront invités à participer activement aux travaux de l'INESSS?
- À quelle étape de la démarche de l'INESSS et du groupe de travail la proposition du RQMO, issue d'années de consultation, sera-t-elle prise en considération?
- Les traitements pour les maladies rares et orphelines comportent des thérapies novatrices et de plus en plus personnalisées en fonction de la génétique des patients. Le processus d'évaluation des médicaments dits orphelins par l'INESSS commence à reconnaître la promesse de valeur thérapeutique comme un critère de base favorisant l'inscription de ces médicaments. La ministre compte-t-elle maintenir cette approche et faciliter l'accès à ces médicaments pour les personnes atteintes d'une maladie rare, dans l'objectif d'améliorer leur qualité de vie?

36) Mme Dorion (Taschereau) – **9 avril 2019**  
À la ministre de la Culture et des Communications

Dans le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, tiré de la nouvelle Politique culturelle du Québec, dévoilée par les libéraux en juin 2018, il y avait 41 mesures.

La mesure 16 stipulait de «mettre en œuvre des solutions concrètes à la problématique de l'emploi, de la rémunération et de la protection sociale des artistes professionnels et des travailleuses et travailleurs culturels».

Des actions à court terme étaient prévues pour implémenter cette mesure, dont la révision des deux lois sur le statut de l'artiste :

- Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs
- Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma

Évidemment, le fait que les libéraux, en 2018, aient dévoilé cette politique quelques jours avant l'ajournement des travaux en chambre nous laisse penser qu'ils n'avaient pas l'intention de véritablement réviser ces lois, si importantes pour les artistes.

Mais considérant que la ministre a mentionné à plusieurs reprises qu'elle allait garder cette politique et considérant que le gouvernement a ajouté des fonds pour cette politique lors du dernier budget, est-ce que la ministre de la Culture peut nous dire quand seront déposés ces deux projets de loi?

37) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **9 avril 2019**  
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

J'attire aujourd'hui l'attention de la ministre de la Santé et des Services sociaux sur la situation particulière des personnes prestataires du programme de solidarité sociale (PSS) qui sont hébergées en ressources intermédiaires (RI) ou en ressources de type familial (RTF).

Le 8 février dernier, quatre organismes nationaux de personnes handicapées écrivaient à la ministre dans le but de dénoncer certaines mesures jugées discriminatoires à l'égard des personnes hébergées en RI-RTF. Leurs propos sont les suivants :

« Comme [la ministre n'est] pas sans le savoir, le Programme de solidarité sociale est bonifié chaque année. Depuis 2018, des augmentations supplémentaires à la prestation du PSS sont ajoutées conformément au Plan d'action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Ainsi, depuis février 2018, les personnes prestataires du PSS et étant hébergées en RI-RTF recevaient un montant de 1035 \$ par mois, duquel la RAMQ soustrayait 747 \$ à titre de contribution des usagers. Le montant restant aux usagers est l'allocation de dépenses personnelles, qui était de 288 \$ au 1<sup>er</sup> février 2018. Le calcul de l'allocation de dépenses personnelles est un sujet qui année après année crée une certaine inquiétude auprès des personnes hébergées et de leurs familles.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une nouvelle augmentation de la prestation du PSS a eu lieu. Pour la première fois, les personnes ayant été prestataires du PSS depuis au moins 66 mois sur un total de 72 mois ont bénéficié d'une augmentation plus importante que les autres prestataires du PSS (passant de 1035 \$ par mois à 1123 \$ contre 1035 \$ à 1061 \$ pour les autres prestataires). Cette augmentation différenciée est liée à l'entrée en vigueur progressive du Programme de revenu de base, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2018. Rappelons que par sa loi constitutive, le Programme de revenu de base vise l'inclusion sociale et la participation économique des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et qu'à ce titre, il ne s'agit pas d'une aide financière de dernier recours, ce qui le distingue du PSS.

Malheureusement, depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, les personnes hébergées ont vu leur allocation de dépenses personnelles passer de 288 \$ à 245 \$ par mois, peu importe si elles étaient prestataires du PSS depuis 66 mois sur 72 mois ou non. Ces personnes se sont donc appauvries par rapport à 2018, alors que les efforts gouvernementaux visaient plutôt à les aider à se sortir de la pauvreté et à améliorer leurs conditions de vie. À l'heure actuelle, ces efforts servent donc plutôt à financer les ressources d'hébergement que d'aider les personnes elles-mêmes. Il est difficile de s'expliquer une telle contradiction entre les différentes orientations de l'État. »

Eu égard à ce qui précède, mes questions à la ministre de la Santé et des Services sociaux sont les suivantes :

- La ministre compte-t-elle revenir sur la décision de son ministère en augmentant le seuil minimal pour l'allocation de dépenses personnelles afin de s'assurer que les personnes vivant en RI-RTF et étant prestataires du PSS puissent bénéficier des mesures prévues au Plan d'action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023?
- Considérant que bon nombre des personnes hébergées dans ces ressources sont en quête d'autonomie et non en perte d'autonomie, comment la ministre peut-elle justifier l'amputation de leur montant d'allocation personnelle, alors que ce même montant est directement lié à la réappropriation du pouvoir d'agir chez ces personnes?

39) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **30 avril 2019**  
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Une pénurie de main-d'œuvre ainsi qu'une surcharge de travail endémique affectent le secteur de la santé depuis plusieurs années. Les infirmières en sont les premières affectées dans leurs tâches quotidiennes et la demande pour leurs services ne cesse de croître.

Le 16 décembre 2015, le gouvernement précédent adopta le décret numéro 1072-2015. Celui-ci prenait acte de la décision de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec de créer un statut particulier temporaire de candidat à l'exercice de la profession (CEPIA). Le CEPIA peut pratiquer dans un établissement public ou privé conventionné et procéder à des actes spécifiques depuis la mise en application.

Considérant l'actuelle surcharge de travail dans le milieu de la santé, est-ce que la ministre s'engage à :

- Réévaluer les autorisations et dispositions concernant des actes pratiqués par un individu CEPIA de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec afin de maximiser l'usage que le réseau public peut faire de ses compétences nouvelles acquises?
- Élargir le nombre d'établissements autorisés à pouvoir procéder à l'embauche d'un individu CEPIA de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec?

40) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **30 avril 2019**  
Au premier ministre

Le lieutenant-gouverneur a le pouvoir de recommander des projets de loi présentés à l'Assemblée nationale.

Nous désirons obtenir :

- Une copie de chaque mémoire ayant mené à l’approbation ou au rejet de l’octroi d’une recommandation du lieutenant-gouverneur pour un projet de loi au cours de la 42<sup>e</sup> législature;
- Le justificatif de cette approbation ou de ce rejet de l’octroi d’une recommandation pour chacun des projets de loi;
- Une copie de chacune des recommandations pour un projet de loi au cours de la 42<sup>e</sup> législature;
- Le nombre d’heures et les ressources financières et humaines utilisées afin d’approuver l’octroi ou non d’une recommandation.

41) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **1<sup>er</sup> mai 2019**  
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 10 avril 2019, la ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait une réorientation du projet OPTILAB. Cette réforme visait une réorganisation des laboratoires de biologie médicale dans les établissements de santé. Or, l’annonce de la ministre ne s’en tiendrait qu’à des principes généraux, parlant notamment du nombre d’analyses envoyées vers les laboratoires serveur sans en qualifier l’ampleur. Cela étant, plusieurs questions demeurent.

C’est dans cette optique que l’Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux m’a interpellée pour demander au gouvernement :

1. Quel pourcentage des analyses sera réellement dirigé vers les laboratoires serveur?
2. La réorientation prévoit que plusieurs conditions devront être satisfaites avant tout transfert « important » d’analyses; que signifie le mot « important »?
3. Quels mécanismes concrets la réorientation prévoit-elle mettre en place dans les établissements pour améliorer les communications entourant le projet et quand seront-ils mis en place?
4. Quels mécanismes concrets cette réorientation prévoit-elle instaurer pour que les technologistes médicaux soient désormais impliqués dans la démarche OPTILAB et quand seront-ils mis en place?

5. Cette réorientation fera-t-elle que des technologistes médicaux – spécialement en région – perdront leurs emplois? Si oui, dans quels délais et comment compte-t-on les en informer?
6. Quels mécanismes concrets prévoit cette réorientation pour endiguer la surcharge de travail et l'épuisement professionnel inhérent à ce projet et quand seront-ils mis en place?

42) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **1<sup>er</sup> mai 2019**  
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'accorde pas d'appui financier aux organismes communautaires autonomes. Le MAPAQ est donc, avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère du Tourisme, l'un des trois ministères qui n'ont aucun programme de financement pour les organismes communautaires autonomes. Dans les autres ministères, l'enveloppe dédiée à ces programmes est d'environ 1 % du budget total du ministère.

C'est dans cette optique que l'Union paysanne m'a interpellée pour demander au gouvernement :

- 1) Quand le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte mettre en place un programme de financement pour les organismes communautaires autonome?
- 2) Quels sont les organismes que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte inclure dans le programme de financement pour les organismes communautaires autonomes?
- 3) Quel est le montant que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte investir dans le programme de financement pour les organismes communautaires autonomes?
- 4) Concrètement, comment le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte manifester son soutien aux organismes communautaires autonomes qui sont sous sa juridiction?

- 43) M. Ouellette (Chomedey) – **2 mai 2019**  
Au ministre des Finances

Le ministre n'est pas sans savoir l'intérêt que je porte à la protection des dénonciateurs et à la lutte à la corruption. Je lui en faisais état il y a quelques semaines tout en lui indiquant que plusieurs employés du ministère s'objectaient à certaines façons de faire et dénonçaient depuis quelques années certaines pratiques de l'Agence du revenu.

Quelle direction générale assume la responsabilité à l'Agence du revenu du programme de protection des dénonciateurs?

Au cours de l'année financière 2018-2019, 42 vérificateurs fiscaux ont remis leur démission et 5 ont été congédiés. Je voudrais connaître les raisons de ces démissions et de ces congédiements considérant que certains employés de l'État sont victimes de représailles dans plusieurs ministères et organismes du gouvernement.

Puisque la lutte à la corruption demeure une partie importante de mon implication politique, que j'en ai manifesté l'intérêt et la préoccupation au Conseil du trésor dans la mise en œuvre du projet pilote annoncé par le précédent gouvernement en juin 2018, et compte tenu que Revenu Québec n'en fait pas partie;

Je voudrais obtenir des explications sur deux contrats de services professionnels octroyés de gré à gré, à savoir la date, la teneur du contrat, qui l'a requis et de quelle direction générale et dans quel objectif ces contrats furent-ils octroyés :

- Gestion Jean Bourdeau – Formation en lien avec la norme ISO37001 (système de management anti-corruption) – 3600 \$
- Accuracy Canada inc. – Évaluation de valeurs mobilières – 20 000 \$

- 44) Mme Nichols (Vaudreuil) – **8 mai 2019**  
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

L'article 3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit que chaque municipalité régionale de comté (MRC) est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un schéma d'aménagement et de développement applicable à l'ensemble de son territoire.



Ces schémas d'aménagement traitent notamment du périmètre d'urbanisation et de la cartographie des zones inondables, deux questions d'actualité suite aux crues printanières vécues en 2017 et 2019.

Malgré les efforts réalisés ces dernières années, plusieurs MRC disposent toujours de schémas d'aménagement dits de « première génération » dont l'adoption remonte parfois jusqu'à une trentaine d'années.

La ministre compte-t-elle mettre en place une procédure d'accompagnement exceptionnelle et accélérée auprès des municipalités régionales de comtés pour l'actualisation de leurs schémas d'aménagement?

La ministre peut-elle confirmer l'échéancier précis pour l'actualisation de tous les schémas d'aménagement dits de « première génération »?

45) Mme Nichols (Vaudreuil) – **14 mai 2019**  
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) est venu à échéance.

Ce programme met à la disposition des municipalités du Québec des sommes découlant des revenus de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Les modalités de la prochaine mouture du programme pour la période 2019-2023 sont présentement en circulation dans le monde municipal pour consultations. Il en ressort une inquiétude importante de la part de plusieurs municipalités quant à l'éligibilité des bâtiments municipaux au programme.

Lors de l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Volet Affaires municipales, il a été fait état, dans un échange entre la ministre et le député de Rousseau, de correspondances échangées entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral au sujet du renouvellement du programme TECQ.

Dans une perspective de transparence, la ministre des Affaires municipales peut-elle s'engager à fournir l'ensemble de cette correspondance aux parlementaires ainsi que les modalités qui font présentement l'objet de consultations au sein du monde municipal?

De même, la ministre des Affaires municipales peut-elle nous communiquer son échéancier précis pour le renouvellement du programme TECQ pour la période 2019-2023?

- 46) Mme Nichols (Vaudreuil) – **14 mai 2019**  
À la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

Le programme Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) a pour objet d’accélérer les investissements municipaux à court terme tout en appuyant la mise en place ou la remise en état de l’infrastructure liée à l’eau potable, aux eaux usées et à l’eau de pluie, ainsi que la planification et la conception des futures installations et mises à niveau des réseaux existants.

Ce programme prend appui sur une enveloppe de 363,8 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral et d’une enveloppe de 300 millions de dollars du gouvernement du Québec. Avec un taux d’aide pouvant aller jusqu’à 83%, ce programme a joui d’une grande popularité dans le monde municipal.

Malheureusement, les sommes prévues pour le programme FEPTEU ont toutes été engagées, si bien que le programme est fermé.

Dans la foulée de la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable 2011-2017, 77 % des municipalités du Québec ont atteint l’objectif de réduction des fuites pour l’ensemble de leur réseau de distribution d’eau potable, qui était d’un maximum de 20 % du volume total d’eau distribuée. Bien que ce soient des résultats encourageants, il y a lieu de poursuivre les efforts en ce sens.

Ainsi donc, la ministre peut-elle indiquer si des négociations sont en cours avec le gouvernement fédéral afin de renouveler le programme FEPTEU, l’échéancier précis poursuivi par le gouvernement et les principaux objectifs souhaités par le gouvernement du Québec dans le cadre de cette négociation?

La ministre peut-elle aussi indiquer si elle compte mettre de l’avant ou bonifier d’autres programmes afin de stimuler les investissements municipaux dans les infrastructures d’eau potable?

- 47) Mme Nichols (Vaudreuil) – **14 mai 2019**  
À la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

Le gouvernement de la Coalition avenir Québec s’est engagé, lors de la récente campagne électorale, à transférer aux municipalités des sommes équivalant à un point de pourcentage de la Taxe de vente du Québec (TVQ), un engagement estimé à 1,6 milliard de dollars.

Lors de l’étude des crédits budgétaires 2019-2020 du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – Volet Affaires municipales, la ministre a déclaré que le transfert de ce point de pourcentage de la TVQ s’effectuerait à coût nul. Cela a donc pour effet que des programmes présentement existants et des transferts destinés aux municipalités seront abolis pour libérer les sommes nécessaires à la réalisation de cet engagement.

La ministre peut-elle rendre publiques les analyses pertinentes au transfert du point de pourcentage de la TVQ?

La ministre peut-elle indiquer quels programmes seront abolis pour financer cet engagement?

- 48) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **15 mai 2019**  
Au ministre de la Famille

Le 20 février dernier, le ministre de la Famille a annoncé l’accélération du développement de 11 000 places en service de garde. Le ministre a affirmé avoir envoyé plus de 400 lettres aux promoteurs des projets déjà autorisés afin de vérifier avec eux s’ils avaient toujours l’intention d’aller de l’avant.

Est-ce que le ministre peut nous fournir la liste des promoteurs qui ont reçu sa lettre en février dernier et nous indiquer ceux qui se sont engagés à concrétiser leur projet dans un délai maximal de 24 mois, tel que demandé par le ministre, en indiquant le nombre de places, le type de service de garde ainsi que la région?

Est-ce que le ministre peut également nous fournir la liste des promoteurs qui ont retourné leurs places au ministère en indiquant le nombre de places, le type de service de garde et la région, ainsi que la liste des promoteurs qui n’ont pas donné suite à la demande du ministre en date du 14 mai 2019?

49) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **15 mai 2019**  
Au ministre de la Famille

Le 9 avril dernier, lors d'un point de presse sur la conciliation famille-travail-études, le ministre de la Famille a affirmé que : « Le bien-être des familles et l'amélioration de leurs milieux de vie sont des priorités pour notre gouvernement. ».

Est-ce que le ministre peut nous transmettre tous les documents, rapports, états de situation, procès-verbaux, travaux, notes ou analyses produites par le ministère de la Famille sur la conciliation famille-travail ou la conciliation famille-travail-études depuis le 18 octobre 2018?

50) Mme Sauvé (Fabre) – **15 mai 2019**  
À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Le 24 août 2018, la CAQ a publié un communiqué de presse affirmant : « qu'un gouvernement de la Coalition avenir Québec entamera, dans un premier mandat, une consultation exhaustive auprès des usagers, du personnel et des architectes pour construire une trentaine de Maisons des aînés et ainsi pallier le manque de places d'hébergement. »

En suivi à cet engagement de faire des consultations exhaustives au sujet des Maisons des aînés, nous aimerions obtenir :

- la méthode de consultation déterminée;
- la période de consultation;
- la liste des personnes rencontrées, en spécifiant leur titre et leur organisation;
- les dates des rencontres;
- l'ordre du jour des rencontres;
- les documents ou mémoires déposés au sujet des Maisons des aînés.

51) Mme Sauvé (Fabre) – **15 mai 2019**  
À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Lors de la dernière campagne électorale, la Coalition avenir Québec a fait la promotion d'un engagement majeur en publiant une vidéo qui affirme ceci :

« La CAQ présente un nouveau concept destiné à remplacer les CHSLD que tout le monde redoute : les Maisons des aînés.

Nous proposons d'offrir à celles et ceux qui ont travaillé sans compter et qui ont tout donné pour bâtir la société qui est la nôtre, le milieu de vie chaleureux, paisible et confortable qu'ils méritent.

Les Maisons des aînés seront de petites unités de vie climatisées accueillant un maximum de 70 à 130 personnes, comprenant des aires de circulation sécuritaires et verdoyantes où il fera bon de vivre. Ce seront des maisons à dimensions humaines, où les repas seront adaptés et où le personnel sera assez nombreux pour avoir le temps de bien s'occuper de leurs résidents.

Les Maisons des aînés, le projet d'une génération. Pour faire plus et pour faire mieux, maintenant, pour nos parents et nos grands-parents ».

Est-ce que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants peut déposer une copie du plan de déploiement des Maisons des aînés auquel elle a fait référence lors de l'étude des crédits de son ministère?

- 52) Mme Sauvé (Fabre) – **15 mai 2019**  
À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Le 20 mars dernier à l'Assemblée la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a affirmé avoir demandé une évaluation populationnelle pour savoir où le gouvernement établira les Maisons des aînés pour combler les 2 600 places que le gouvernement doit faire d'ici 2021.

La ministre peut-elle déposer une copie dudit plan populationnel?

- 53) M. Ouellette (Chomedey) – **15 mai 2019**  
Au premier ministre

La ministre de la Sécurité publique connaît ma passion pour le maintien de l'ordre, la sécurité du public, la lutte aux organisations criminelles et tout ce que ces dernières représentent : le crime organisé, le trafic de stupéfiants, le proxénétisme et la sécurité frontalière.

Nos voisins américains, eux aussi, partagent cette passion pour des communautés sécuritaires et prennent les mesures nécessaires pour protéger leur population.

Tout le monde sait qu'au Canada la contrebande de tabac est une problématique sérieuse de santé, de sécurité et de fiscalité publique. Des groupes criminalisés organisés participent à la production, à la distribution et à la vente de cigarettes de contrebande sous toutes sortes de formats, dont les fameux « baggies » de 200 cigarettes qui frappent l'imaginaire.

Ces cigarettes de contrebande sont fabriquées à la limite des frontières entre le Québec, l'Ontario et l'État de New York, dans une zone frontalière où les juridictions sont incertaines, où les traversées nocturnes sont fréquentes et où se déroule de l'activité criminelle en toute impunité.

Tandis que le Québec est un leader en matière de répression de la contrebande de tabac grâce à son escouade dédiée, opérée par la Sûreté du Québec et au programme ACCÈS Tabac de Revenu Québec en partenariat avec notre police nationale et les corps de police municipaux, les voisins du Québec font piètre figure dans le dossier. L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada sont aux prises avec des problèmes de contrebande de tabac qu'ils peinent à contrôler faute de volonté politique, de moyens et d'expertise en la matière.

Les Américains, eux cependant, ont la volonté politique d'agir. Déposé à la Chambre des représentants (U.S. House of Representatives) le mois dernier par l'élue démocrate du Texas Mme Sheila Jackson Lee et l'élue républicain de la Caroline du Nord M. Richard Hudson, le projet de loi H.R. 1642 « Combating the Illicit Trade in Tobacco Products Act : To authorize actions with respect to foreign countries engaged in illicit trade in tobacco products or their precursors, and for other purposes » vise à serrer la vis aux pays qui participent à/ou sont une source importante de contrebande de tabac, comme c'est le cas au Canada.

Le premier ministre se rendra prochainement à Washington DC pour parler d'économie et d'échanges commerciaux. Si adopté, je crains que le projet de loi américain mine notre crédibilité comme partenaire d'affaires fiable auprès des Américains dû l'inaction canadienne et à l'action limitée des Ontariens et des Néo-Brunswickois en la matière, le Nouveau-Brunswick venant de mettre la clé, mercredi dernier, dans son escouade de lutte à la contrebande de tabac.

À titre de leader de la lutte à la contrebande de tabac au Canada, le premier ministre a-t-il l'intention de faire des représentations auprès des leaders américains afin de les sensibiliser aux conséquences de l'application de telles mesures d'exclusion sur les échanges commerciaux avec le Québec?

Le premier ministre a-t-il l'intention d'en parler à ses homologues, le premier ministre de l'Ontario, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, et le premier ministre du Canada lors du prochain Conseil de la fédération de juillet 2019, afin qu'eux aussi déploient des efforts à la hauteur des nôtres pour contrer le commerce florissant de la contrebande de tabac au pays?

Partie 6  
**PRÉAVIS**

**I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS**

**Projets de loi du gouvernement**

- a) 8 mai 2019  
Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique – *ministre du Tourisme.*
- b) 14 mai 2019  
Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada – *leader parlementaire du gouvernement et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, leader parlementaire de l'opposition officielle, leader parlementaire du troisième groupe d'opposition.*

**Projets de loi publics au nom des députés**

- c) 1<sup>er</sup> mai 2019  
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – *députée de Mercier.*
- d) 14 mai 2019  
Loi affirmant la participation du Québec au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada pour le Québec – *députée de Marie-Victorin.*

**Projets de loi d'intérêt privé**

- e) 14 mai 2019  
Loi concernant la Ville de Paspébiac – *député de Bonaventure.*

**II. NOUVEAUX PRÉAVIS**